

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 02 24 008

Nombre de conseillers :

En exercice 17

Présents 12

Pouvoirs 1

Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de février à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 février 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Justine JAMBON Lydia LEAO Amélie RAPHANEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GAILIEGUE

Absents et excusés : Arnaud GUDEFIN Séverine RODET Ludivine GONNET Rémi VASSEUR

Secrétaire de séance : Lydia LEAO

OBJET : Autorisation mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

VU la délibération numéro D20241123002,

CONSIDERANT qu'il convient de permettre le paiement des immobilisations avant le vote du budget primitif, il est proposé de faire application de ces dispositions pour l'exercice 2025.

CONSIDERANT le courrier de la Préfecture de l'Ain en date du 29 janvier 2025 qui annule la délibération numéro D20241123002,

CONSIDERANT le tableau annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 suivant le tableau annexé. Annule la délibération la délibération D20241123002.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 24 février 2025

Michel CHANEL - Maire

ANNEXE**DELIBERATION D20250224000****AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET – EXERCICE 2025****Budget général :**

CHAPITRES	AFFECTATIONS	MONTANTS EN €
20 « immobilisations incorporelles »		5 000 €
Article 203 – frais études et diagnostics	Etude de faisabilité gymnase	5 000 €
21 « immobilisations corporelles »		53 000 €
Article 2135 – divers travaux et installations	Travaux gymnase Menuiseries stade	20 000 €
Article 2152 – achats voirie	Fournitures de voirie	10 000 €
Article 2183 – logiciel informatique	Installation système contrôle accès gymnase	10 000 €
Article 2188 - divers	Achat lave-linge école Achat pièces auto laveuse	10 000 €
Article 2116 - Cimetière	Reprise de concessions échues	3 000 €
TOTAL		58 000 €

Budget annexe locaux commerciaux : néant**Budget annexe Transition énergétique : néant**